



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**COMMISSION DEPARTEMENTALE DE MAYOTTE CHARGÉE D'ÉTABLIR LA LISTE
D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

**Liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur
pour le département de Mayotte au titre de l'année 2023
La commission départementale**

- VU** le code de l'environnement et, notamment, ses articles L 123-4, R 123-34, D 123-35 à D 123-42 ;
- VU** le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- VU** l'arrêté n° 2021- SG-1925 du 26 octobre 2021 fixant la composition de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur ;

Après avoir délibéré lors de sa séance du 27 janvier 2023;

Décide

Article 1^{er} : La liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour le département de Mayotte au titre de l'année 2023 est, pour tenir compte des dispositions de l'article D 123-40 du code de l'environnement, modifiée comme suit :

Numéro	CIVILITE	NOM	PRENOM	QUALITE	COMMUNE
1	Monsieur	AHMED	El Zaki	Infirmier d'État	ACOUA
2	Madame	ASSANI BAMCOLO	Asmine	Gestionnaire de courrier – préfecture	PAMANDZI
3	Monsieur	BRUN	Maxime	Technicien en informatique - préfecture	BANDRELE
4	Monsieur	CADIERE	Jean-Pierre	Chef service police de l'environnement de la CCSUD	BANDRELE
5	Monsieur	CHADOULI	Habib Ben	Entrepreneur	MAMOUDZOU
6	Monsieur	CHAMSIDINE	Bacar	Secrétaire administratif	SADA
7	Madame	CHONVILLE	Mayombé-Patricia	Assistante direction – préfecture	DZAOUDZI LABATTOIR
8	Monsieur	HIREL	Philippe	unité des risques naturels (DEAL)	MAMOUDZOU
9	Monsieur	ISSIHACA	Mouhamadi	Chef de bureau d'aide sociale	BOUENI
10	Monsieur	MADI	Ali	Adjoint responsable centre météo	PAMANDZI
11	Madame	MASSOUNDI	Nazrat	Chargée de mission FEADER	CHICONI

12	Madame	MIRADJI	Raanfati	Gérante de société	SADA
13	Monsieur	MOCCI	Thierry	Retraité de gendarmerie	MAMOUDZOU
14	Monsieur	MONDROHA	Daniel	Responsable foncier	TSINGONI

Article 2 : La liste du 21 février 2023 sur laquelle figurait les noms de MM. Christian HUBY et Gérard YESNELNICK fait l'objet, par voie de conséquence, d'un retrait.

Article 3 : La présente liste sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte et pourra être consultée sur le site de la préfecture de Mayotte ainsi qu'au greffe du tribunal administratif de Mayotte.

MAMOUDZOU, le 23 MAR. 2023

Le président de la commission

Gil CORNEVAUX